

PROTOCOLE DE MADRID

Formulaire type n° 6 : Décision finale concernant la situation de la marque – Confirmation de refus provisoire total (règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun)

I. Office qui envoie la déclaration :
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE Direction de la Propriété Industrielle DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES Service de l'Examen 15 rue des Minimes CS 50001 F-92677 Courbevoie Cedex FRANCE Affaire suivie par : Astrid MERTENS TEL : 01 56 65 85 94 FAX : 01 56 65 86 03
II. Numéro de l'enregistrement international :
1 421 782
III. Nom du titulaire :
Russian Export Center Joint Stock Company
IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :
La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : 0820 210 211
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

V. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :

iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

**Pour le Directeur général de
l'Institut National de la Propriété Industrielle**

Astrid MERTENS



JURISTE

VII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :

6 janvier 2020

[Fin du formulaire type n° 6]